

# **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2016**

## **PROCES VERBAL**

### **Séance du 27 SEPTEMBRE 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 09**

**Qui ont pris part à la délibération : 11**

**Date de convocation : 22/09/2016**

**Date d'affichage : 22/09/2016**

L'an deux mille seize et le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents :** DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, VIZOSO Karine, PUCHEU Mireille, MARTIN Jérôme, FONTAGNERES Emily, HIPPOLYTE Josiane

**Absents excusés :** MOREAU Mathieu, BROUARD-COSSET Virginie

**Procuration** MOREAU Mathieu à DUCAMIN Mathias

BROUARD-COSSET Virginie à MARTIN Jérôme

**Secrétaire de séance :** PUCHEU Mireille

La séance est ouverte à 18h54.

Monsieur le Maire revient sur le PV de la séance précédente. Il demande si quelqu'un veut reprendre un point particulier. Karine VIZOSO demande la rectification du vote de la délibération du plan habitat de la CCLO où elle a voté contre.

Le PV précédent est adopté.

#### **N° 2016-29 : Contrôle et entretien des poteaux incendie de la commune**

M. le Maire rappelle au conseil l'obligation de faire contrôler ces installations une fois par an. La commune a reçu les devis de la SAUR et de la Lyonnaise des Eaux. Le devis de la SAUR est le moins cher des deux.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** à l'unanimité de confier à la SAUR le contrôle des PI de la commune sur une durée de deux ans.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la SAUR.

#### **N° 2016-30 : Résiliation MATRIX**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au choix de changement de logiciel pour la gestion du cadastre, une résiliation doit être faite auprès de MATRIX par courrier avant le 30 septembre 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** à l'unanimité de résilier MATRIX pour la gestion cadastrale au 31 décembre 2016.

**N° 2016-31 : Logiciel cadastral GEO64**

Le Maire informe le conseil que suite à la résiliation de MATRIX, et suite à la délibération du précédent conseil le 27 juin 2016, il faut prendre une délibération pour le choix de la date du début de la convention avec Géo64.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité de démarrer la convention avec GEO 64 pour la gestion cadastrale au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'APGL à cet effet.

**N° 2016-32 : DM service assainissement n°1**

Sur le budget assainissement, suite à un mauvais report sur le compte 002 (repris 27830 alors que le résultat était 29123.80), le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

**RECETTE D'EXPLOITATION :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 002 :	+ 1294€	
	<hr/>	<hr/>
	1294 €	0 €

**SECTION D'EXPLOITATION :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Article 6215 :	-200	
Article 706129 :	-300	
Article 6156	-794	
	<hr/>	<hr/>
	- 1294 €	0 €

**N° 2016-33 : Délibération CNRACL- APGL**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention.

Le Maire précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** à l'unanimité de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document destiné à intervenir à cette fin.

**N° 2016-34 : augmentation loyer Pollet**

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans le bail concernant le logement communal dit Vieux Presbytère – 23, rue de l'Eglise et mentionnant les conditions de révision des loyers de Mme Pollet Jennifer :

- **INDIQUE** que le montant de la location mensuelle après révision (+0.00%) due par le locataire du logement communal ci-dessus est fixé à TROIS CENT QUARANTE SIX Euro et TRENTE TROIS Cents (346.33 €).

**N° 2016-35 : Décision modificative assainissement n°1 bis**

Annule et remplace la DM n°1 assainissement n° 2016-32

**Objets :** DM assainissement Cardesse

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
139118 (040) : Autres	55,00	28031 (040) : Frais d'études	1 266,00
21351 (21) : Bâtiments d'exploitation	2 467,00	281351 (040) : Bâtiments d'exploitation	451,00
		281532 (040) : Réseaux d'assainissement	805,00
	<b>2 522,00</b>		<b>2 522,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	-1 173,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	1 294,00
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incor	2 522,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.tran	55,00
	<b>1 349,00</b>		<b>1 349,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 871,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 871,00</b>

  
Acte certifié exécutoire  
- Par publication ou notification le 14/11/2016  
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2016

**N° 2016-35 : Décision modificative assainissement n°2**

**Objets :** dépassement crédits ligne 706129

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Bâtiments publics	-203,00		
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. mode	203,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

  
Acte certifié exécutoire  
- Par publication ou notification le 21/11/2016  
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/11/2016

**2016-37 Piquetage Sdepa-Crouseilles**

Le Maire informe le conseil qu'un piquetage concernant une extension ERDF-SDEPA sur le chemin Lembeye, chez M JB CROUSEILLES, a eu lieu le mercredi 21 septembre.

Un chiffrage précis va être effectué et une proposition va être faite à la Mairie de Cardesse.

Concernant le plan de financement, la part communale pourrait être prise en charge par M. CROUSEILLES, en passant une convention avec la mairie.

M. le Maire sollicite le Conseil pour pouvoir passer cette convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer tout document destiné à intervenir à cette fin.

2016 - 37

Département des  
PYRENEES-ATLANTIQUES

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
--\*--

COMMUNE de : **CARDESSE**  
(séance du : )

L'An Deux-Mil Alize et le 27 du mois de septembre Les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mathias DUCAMIN  
- étaient présents : MARTIN J., LEFARGUE J.L., PUCHEU M., BARDIER D., VIZOSK., HIPPOLYTE J., LANGE S., FONTAGNERES E.  
- étaient absents : BOUVARD J. (p.m.c. à MARTIN), MUREAU H. (p.m.c. à DUCAMIN)

**OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2016"**  
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 16EX106

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation propriété CROUSEILLES Jean Bernard**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SARL DESPAGNET.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale " FACE AB (Extension souterraine) 2016 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	5 784,82 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	578,48 €
- actes notariés (2)	600,00 €
- frais de gestion du SDEPA	241,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 204,33 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	4 722,20 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 060,55 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur <u>fonds libres (*)</u>	1 180,55 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	241,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 204,33 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

## 2016-38 Décision modificative assainissement n°3

Remplace la DM n° 1 bis car erreur de ligne budgétaire (art 139118 remplacé par 139111)

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
139111 (040) : Agence de l'eau	55,00	28031 (040) : Frais d'études	1 266,00
21351 (21) : Bâtiments d'exploitation	2 467,00	281351 (040) : Bâtiments d'exploitation	451,00
		281532 (040) : Réseaux d'assainissement	805,00
	<b>2 522,00</b>		<b>2 522,00</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	-1 173,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	1 294,00
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incor	2 522,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.tran	55,00
	<b>1 349,00</b>		<b>1 349,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 871,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 871,00</b>

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 08/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 08/12/2016

### Informations diverses

- **Peinture Ecole**  
Le Maire informe le conseil que la cantine a été repeinte cet été par la société RESTOYBURU pour un montant de 2710.20 €. Le Maire informe également le conseil que l'état dans lequel a été rendue la cantine après travaux était médiocre et que la réflexion a été remontée à la société.
- **Remue-ménages** : le Maire informe le conseil que l'activité Remue-ménages a débuté au sein de l'école et que les personnes embauchées par la Mairie sont Audrey LUCAS et Lise-Yann CASTELLI. Ces deux personnes interviendront tous les lundis et les jeudis.
- **Les TAP** : pour le premier trimestre, ce sera dessin avec Bernard et avec les Anglais dès leur retour. Il faudrait s'y prendre plus à l'avance pour les trimestres suivants.
- **Permanence téléphonique** : Suite à une demande de réaménagement du temps d'ouverture et de permanence de la Mairie, Le Maire propose de supprimer la permanence téléphonique du lundi après-midi. Le conseil approuve cette modification.
- **Liste électorale** : Le Maire informe le conseil des modifications de la liste électorale qui ont été proposées lors de la commission électorale du 05 septembre 2016. Les personnes concernées ont reçu un courrier à leur nouvelle adresse pour les informer de la décision de la commission.
- **Mise à jour du monument aux Morts** : le Maire informe le conseil qu'une mise à jour du monument aux morts doit être faite, d'une part par obligation de la loi, mais

surtout par devoir de mémoire. Il s'agit du soldat LAHAYRE Pierre, soldat au 13<sup>ème</sup> RA, né le 16 juin 1881 à CARDESSE, décédé le 18 novembre 1915 à l'âge de 34 ans, qui ne figure sur aucun monument aux Morts.

M. le Maire va demander un devis pour faire graver le nom de M. Lahayre sur le monument aux Morts de la commune.

➤ **Entretien élagage** : tous les chemins seront concernés

➤ **Location de l'appartement 2eme étage.**

En juin, nous nous étions rendus sur place pour voir l'état du logement. Aujourd'hui, il nous faut des décisions concernant la réalisation ou non de travaux avant de le louer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, répond à la question posée par M. le Maire : pouvons-nous le louer en l'état ? (VOTE : Pour : MM. Lavie et Laffargue ; abstention : Mmes Pucheu et Hippolyte ; contre : 7 voix) et

**DÉCIDE** de réaliser des travaux avant de le remettre en location avec une priorité pour les travaux d'électricité, les sols, l'isolation, les peintures intérieures,

**DÉCIDE** de faire faire des devis rapidement sur ces points,

**DÉCIDE** qu'en parallèle M. Gilbert Lavie prenne contact avec l'OPAH pour une prise en charge de l'éventuelle réhabilitation du logement.

➤ **Aménagement de la Mairie**

M. le Maire, après avoir rencontré la secrétaire de mairie et dans le but d'améliorer les conditions de travail de cette dernière, souhaite faire des propositions de réaménagement de la mairie au conseil à savoir : changement d'attribution du bureau du Maire pour devenir celui de la secrétaire afin de la préserver d'un fonds sonore augmenté par la grande taille de la pièce d'accueil qui résonne beaucoup, le bureau du maire serait mis à la place du bureau actuel de secrétariat dans la grande pièce. Cette configuration permettrait aussi d'assurer un accueil confidentialisé aux administrés. Le Conseil, après en avoir largement délibéré, ne souhaite pas entériner la proposition du Maire. Afin de préserver l'environnement de travail de la secrétaire, il est proposé dans un premier temps d'essayer de limiter le fonds sonore qui engendre la résonance en déplaçant l'accueil

- **Lecture des différents courriers.**

Cercle Bleu : proposition de la mise en place d'un panneau aux entrées du village. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

- **Travaux salle communale**

Une liste des travaux a été définie par l'ensemble du Conseil et va être soumise au Responsable des services techniques pour avis et chiffrage.